

TARIFICATION DE LA DEMI-PENSION

Le tarif de la restauration, fixé par la Région Ile de France, est calculé en fonction du quotient familial (**attestation à fournir obligatoirement** à l'intendance et est valable pour l'année scolaire).

Si vous êtes allocataires de la CAF	Si vous <u>N'êtes PAS</u> allocataire de la CAF
<p>Vous avez reçu un courrier de la Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.</p> <p>Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les bornes disponibles dans les Caf - Sur le site de la Caf www.caf.fr 	<p>Une calcullette accessible sur le site de la Région Île de France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire :</p> <p>https://www.iledefrance.fr/aides-services/calcullette-quotient-familial</p>

Comment connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué ?

Le prix du repas est facturé entre 0,50€ et 4,09€. La Région Île de France finance la différence entre le coût du repas (9€) et le tarif payé par la famille.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tranche QF	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif 2022	0.50 €	1.74 €	1.94 €	2.15 €	2.35 €	2.56 €	2.76 €	3.07 €	3.58 €	4.09 €

Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué, soit 4,09€

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

Le service de restauration du Lycée du Bâtiment et des Travaux Publics Saint Lambert propose à chaque élève inscrit un repas équilibré au prix fixé par la Région. La demi-pension ouvrira ses portes **le jeudi 8 septembre 2022**.

Pour valider la prise en compte de son inscription, tout élève doit fournir :

- 40€ par **chèque** à l'ordre de **l'Agent Comptable du Lycée du Saint Lambert** avec les nom, prénom et classe de l'élève au dos ou en **espèce**.
- Une **attestation de quotient familial**.
- Un **Relevé d'Identité Bancaire** (de préférence sous format A4)
- Une **photo** avec nom, prénom et classe au dos

Une fois l'inscription finalisée, vous recevrez par mail des identifiants vous permettant à la fois de réserver des repas en ligne mais aussi de créditer le compte de votre enfant. Pour cela, merci de bien vouloir renseigner votre adresse mail **lisiblement**.

RAPPEL : Pour pouvoir déjeuner au lycée, l'élève doit avoir réservé son repas **au plus tard 48h ouvrées avant le jour J**. (Exemple : Pour déjeuner jeudi, il faut avoir réservé son repas avant lundi 18h.)

Pour le bon fonctionnement du service, l'élève s'engage en s'inscrivant à respecter toutes les règles encadrant le service de restauration. Le non-respect de celles-ci pourront entraîner des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la demi-pension

RESPONSABLE LEGAL	ELEVE/ ETUDIANT DEMI-PENSIONNAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • <u>NOM, PRENOM</u> : 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>NOM, PRENOM</u> :
<ul style="list-style-type: none"> • N° de téléphone : 	<ul style="list-style-type: none"> • Classe :
<ul style="list-style-type: none"> • Adresse mail : 	<ul style="list-style-type: none"> • N° de téléphone :
<ul style="list-style-type: none"> • SIGNATURE : 	<ul style="list-style-type: none"> • SIGNATURE :

**Tout dossier incomplet
ne sera pas accepté par le service intendance**